



Monsieur le Président du CHSCT,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Nous sommes convoqués ce vendredi 5 juillet en séance, dont l'ordre du jour a été discuté avec le secrétaire syndical.

Celui-ci est empêché. Or, il doit contresigner le procès-verbal (Article 12 du règlement intérieur).

En avril 2012, ce règlement nous a été présenté et si nous pouvions proposer des amendements, transmis à Paris, ce règlement est applicable en l'état.

Nous avons fait la proposition d'un secrétaire syndical adjoint, proposition transmise à Paris, et qui à ce jour, n'a donné lieu à aucune réponse concrète.

C'est fâcheux car notre proposition aurait résolu le problème de l'absence du secrétaire. L'article 12 ne prévoit l'élection d'un nouveau secrétaire qu'en cas d'empêchement définitif du secrétaire, ce qui n'est pas notre cas.

D'autre part, concernant le projet fort avancé de Thonon, puisque vous inaugurez la nouvelle version du centre des finances publiques lundi 8 juillet, vous n'avez pas répondu à la délégation qui vous a transmis des propositions suite à sa visite le 16 mai dernier. Peut-être attendiez-vous aujourd'hui alors que le projet est finalisé ? Est-ce ainsi que l'on peut faire avancer sereinement les conditions de travail des agents ? Et à l'heure de contraintes budgétaires, une telle inauguration n'a pas valeur d'exemplarité pour les agents qui attendent des locaux plus propres, des fournitures pour travailler ou le remboursement des frais de déplacements professionnels.

Et concernant les projets immobiliers à l'ordre du jour, vous ne présentez qu'une information succincte, sans plan des locaux. Des collègues qui travaillent avenue de Thônes seront logés dans cinq bureaux attribués en sus, à la DDFip, mais où et comment sont relogés les collègues de la division du contrôle fiscal, qui doivent libérer les bureaux du 8ème étage ? Nous nous interrogeons. Présenter vous les mêmes choses, lorsque vous préparez un dossier pour la direction générale, pour proposer une modification immobilière ? En l'état, les documents présentés font pâle figure pour un véritable partenariat en vue d'améliorer l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail des agents qui relèvent du CHSCT 74.

Nous ne siégerons donc pas aujourd'hui et nous souhaitons que les points à l'ordre du jour soient étayés d'une documentation plus complète pour la prochaine convocation.

Cette décision n'est pas facile car nous connaissons les attentes des agents de Thonon, et du CRD d'Annecy, notamment. Pour ces derniers, nous nous réjouissons que les démarches entreprises par la Direction du Léman, pour les reloger soient en bonne voie.

Mais il s'agit aussi de la crédibilité du CHSCT 74.

Les représentants du personnel, CHSCT 74.